

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP AUXENSE FLEXPATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AUXENSE FLEXPATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Comptes annuels au 31/12/2024

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

ACTEURS

- **Société de Gestion :**

AUXENSE GESTION - 26 rue Marbeuf - 75008 PARIS

La société de gestion a été agréée par l' Autorité des marchés financiers, ci-après « l' AMF » le 23 avril 2007 sous le numéro GP-07000010.

- **Dépositaire et Conservateur :**

Crédit Industriel et Commercial (CIC) - Siège Social : 75008 PARIS 6, Avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex

- **Commissaire aux comptes :**

Deloitte, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense cedex, représenté par Monsieur Sylvain Giraud

- **Commercialisateurs :**

AUXENSE GESTION SAS
26 rue Marbeuf
75008 PARIS

- **Déléataire de la gestion administrative et comptable :**

Gestionnaire Administratif et Comptable

European Fund Administration S.A. - France – 10, avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris.

OBJECTIF DE GESTION

Auxense FlexPatrimoine est un fonds qui recherche la progression du capital, en participant à l'évolution des marchés actions et de taux. Il met en oeuvre une approche opportuniste et flexible pour permettre à l'investisseur de profiter des opportunités de marché.

Il vise à offrir à l'investisseur un rendement net de frais de gestion supérieur à l'indice (€STR + 0,085%) + 2% à moyen terme (5 ans).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice €STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone Euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est exprimé en Euros.

Cet indice est disponible à l'adresse <http://webstat.banquefrance.fr/fr/#/searchResult/%E2%82%ACstr/false>.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

En effet, la gestion du fonds est active et discrétionnaire. L'allocation d'actifs pourra donc différer sensiblement de celle de cet indicateur.

La référence à cet indice permet à l'investisseur de juger, *a posteriori* et à l'issue d'une période de placement de cinq années, de la performance du fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur la flexibilité et la liberté d'action du FCP. Celui-ci peut ainsi investir sur les marchés d'actions de 0 à 50% de son actif, sur les marchés d'obligations de 0 à 100% de son actif et en produits monétaires de 0 à 100% de son actif en fonction des opportunités identifiées.

La répartition des actifs du FCP entre ces différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonction de ses anticipations quant aux perspectives de performance et aux risques encourus.

Le fonds n'utilisera pas de produits dérivés en direct. Il pourra cependant être amené à investir dans des OPCVM ayant un recours marginal à des produits dérivés.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, la gestion du FCP repose sur deux axes principaux de création de valeur : la répartition des actifs (1) et la sélection de fonds (2).

Le gérant combine ces deux approches pour déterminer les fonds dans lesquels il va investir.

(1). La répartition des actifs

La répartition des actifs du FCP est analysée par typologies d'OPCVM (actions, obligations, monétaire...). Les obligations convertibles, indexées sur l'inflation, de dette émergente ou à haut rendement constituent des actifs éligibles sachant que les obligations à haut rendement sont par nature spéculatives et comportent un risque de perte élevé. La répartition des actifs est revue formellement au minimum une fois par mois.

Au-delà des classes d'actifs, toutes les zones géographiques (Euroland, Europe hors Euroland, USA, Japon, Asie, Pays émergents) peuvent être représentées de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, petites et moyennes capitalisations).

(2). La sélection de fonds

La sélection des fonds constitutifs du portefeuille du FCP répond à un processus d'analyse spécifique mis en place par AUXENSE GESTION et qui permet au gérant de sélectionner les fonds sous-jacents uniquement contenus dans une liste de référence. Un référentiel de fonds validé par le comité de gestion d'AUXENSE GESTION est ainsi établi (« Buying List »), qui guide les choix d'investissement des gérants.

La « Buying List » est établie par le Comité de gestion sur proposition des gérants et analystes d'AUXENSE GESTION, et de la liste des sociétés de gestion avec lesquelles AUXENSE GESTION souhaite travailler. Elle évolue en permanence à partir d'un modèle multi-critères basé à la fois sur les caractéristiques des sociétés de gestion, des gérants identifiés et des fonds analysés.

Pour chaque fonds sélectionnable, les gérants et analystes réalisent une fiche reprenant des informations standardisées à la fois quantitatives et qualitatives. L'objectif de l'analyse est d'investir dans des fonds dont le processus de gestion est compréhensible et dont la capacité à générer de la surperformance présente une forte probabilité.

Préalablement à l'intégration de ces fonds dans la « Buying List », chaque société de gestion sélectionnable fait l'objet d'une analyse détaillée sur les éléments permettant de la caractériser. En particulier, le gérant ou analyste en charge du suivi de la société de gestion vérifie qu'elle a la volonté et la capacité de fournir durablement l'information qui permettra d'analyser ses fonds dans le respect de notre procédure. Par ailleurs, le contrôle interne vérifie que la société de gestion sélectionnable respecte les contraintes en établissant une convention avec AUXENSE GESTION.

La recherche de nouvelles sociétés et de nouveaux fonds repose sur les bases de données spécialisées ainsi que sur les rencontres entre AUXENSE GESTION et les diverses sociétés de gestion proposant des OPCVM autorisés en France.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

A tout moment le fonds devra respecter plusieurs contraintes :

- le FCP sera exposé de 0% à 50% maximum de son actif en fonds actions,
- le FCP sera exposé de 0% à 100% maximum de son actif en fonds obligataires
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds monétaires,
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds pouvant investir sur différentes classes d'actifs,
- les investissements dans des fonds actions exposés principalement aux marchés émergents ne représenteront pas plus de 10% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur de la dette émergente ne représenteront pas plus de 25% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur la dette à haut rendement par nature spéculative ne représenteront pas plus de 40% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif,
- l'exposition aux actions découlant des investissements en actions et en obligations convertibles ne devra pas dépasser 50% de l'actif,
- les Exchange Traded Funds (ETF) ou Trackers pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds,

Compte tenu de ses investissements en produits de taux d'intérêt, le fonds Auxense FlexPatrimoine aura une sensibilité au mouvement des taux d'intérêt comprise entre -7 et 7.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le FCP pourra être investi dans la limite de 100% dans des OPCVM de droit français ou étranger conforme aux normes européennes. Cette limite pourra être portée à 110% en cas de recours à des emprunts d'espèces. Il est à noter que la nationalité des OPCVM ne présume en rien de leur univers d'investissement, qui peut être différent.

PROFIL DE RISQUE

L'indicateur de référence est de 4 en raison de la possibilité pour le fonds d'investir jusqu'à 50% de son actif en OPCVM actions. Ce classement n'est ni garanti, ni stable dans le temps.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. L'évolution de ces instruments (y compris les fonds d'obligations convertibles) est liée aux fluctuations de plusieurs marchés (actions et taux). Ces instruments peuvent connaître des fortes variations liées aux aléas de ces marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

⇒ Risques principaux

Risque de perte en capital: L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marché actions : Il s'agit du risque de baisse du cours des actions, lié à l'investissement dans des fonds actions ou des trackers, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP est soumis à un risque actions important du fait que celui-ci peut être exposé à hauteur de 50% en fonds eux-mêmes investis en actions ou exposés au risque action, comme évoqué précédemment.

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution de ces titres peut en conséquence être plus volatile. Toutefois, le FCP Auxense FlexPatrimoine n'investira pas plus de 10% de son actif dans des fonds investissant majoritairement dans des actions de pays émergents.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : le fonds pourra avoir une exposition maximale de 35% aux pays émergents au travers de son exposition aux actions des pays émergents (maximum 10%) et aux obligations des pays émergents (maximum 25%).

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La baisse d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux, découlant des variations des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse.

En raison de sa stratégie d'investissement dans des OPCVM, le FCP pourra être investi jusqu'à 100% en produits de taux d'intérêt et sera alors soumis à un risque de taux, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, le FCP peut être investi dans des fonds qui détiennent, à titre accessoire, des titres de créance.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En particulier, l'investissement en titres à haut rendement de nature spéculative dont la notation est basse ou inexistante ou en obligations des pays émergents peut accroître le risque de crédit et donc entraîner un risque plus élevé de baisse de la valeur liquidative.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque de crédit pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres à haut rendement :

L'utilisation de titres à haut rendement pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important de par la nature spéculative de ces actifs.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré. Cette valeur peut baisser.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque lié à la détention d'obligations convertibles pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

En 2024, l'activité économique a été différente selon les zones. La Chine affiche une croissance de 5% au prix d'un fort soutien de l'Etat. Le pays peine à sortir de la crise immobilière dans laquelle il est englué. L'Europe est au ralenti avec le Luxe et l'Automobile qui traversent une zone de turbulences. Et les Etats-Unis affichent une croissance toujours vigoureuse qui attire les capitaux étrangers.

Du côté de l'inflation, le reflux s'est poursuivi et les taux sont désormais proches ou inférieurs aux cibles des banques centrales.

Marchés de taux d'intérêt

Les banques centrales ont pu abaisser leurs taux directeurs à plusieurs reprises au cours de l'année. La BCE a ainsi ramené le taux au jour le jour de 4% à 3%. Cela n'a toutefois pas entraîné une baisse des taux d'intérêt à long terme. Le rendement de l'emprunt français à 10 ans a au contraire progressé du fait des difficultés à adopter un budget et d'un endettement qui atteint un niveau inquiétant avec un déficit nettement supérieur aux prévisions.

Marchés boursiers

Au niveau des marchés boursiers, après un bon départ, les marchés européens ont été refroidis par une croissance atone et la crise politique en France. Par la suite, la perspective de l'élection de Donald Trump a donné un coup de fouet aux actions américaines.

Une nouvelle fois, la hausse est très concentrée sur quelques valeurs. L'intelligence artificielle reste la thématique à la mode et a permis à Nvidia de voler de record en record.

Les valeurs du Luxe ont été moins en vue en raison de la faible dynamique économique en Chine. Même chose pour l'automobile où la concurrence est féroce sur l'électrique.

Les petites capitalisations boursières et les valeurs de la transition énergétique et environnementale connaissent un nouveau millésime de sous-performance en dépit de valorisations attrayantes. Cela s'explique par l'absence de flux et par un Donald Trump toujours aussi peu enclin à soutenir les actions en faveur de l'environnement.

Baromètre des marchés

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Marché monétaire Zone Euro	3,00%	3,97%	1,98%	-0,51%	-0,50%	-0,45%	-0,36%	-0,35%	-0,33%	-0,13%	0,14%
OAT 10 ans	+3,15%	+2,60%	+3,11%	+0,19%	-0,42%	0,12%	0,71%	0,79%	0,68%	1,00%	0,84%
CAC 40	7380,74	7543,18	6473,76	7153,03	5551,41	5.978,06	4.730,69	5312,56	4.862,31	4.637,06	4.272,75

Les investisseurs attendaient une baisse des rendements obligataires en 2024. Il n'en a rien été. Bien au contraire. Toutefois, sur l'investissement grade et le haut rendement, les taux ont poursuivi leur baisse. Cela se traduit donc par des primes de risque comprimées.

En revanche, le rendement du monétaire a bien baissé. La tendance de 2025 est plus incertaine notamment aux Etats-Unis où l'activité demeure forte et où l'inflation pourrait repartir sous l'effet des politiques du nouveau Président.

Performances des actions en 2024 (indices MSCI en Euro, calculés dividendes réinvestis)

France	EMU	Europe	USA	Japon	Monde	Pays émergents	Petites valeurs EMU
+0,99%	+9,49%	+8,59%	+32,90%	+15,54%	+26,60%	+14,68%	+0,45%

Au-delà de la nouvelle sous-performance des petites valeurs (**en France leur performance est de -12,18%**), on notera la sous-performance de la France pénalisée par plusieurs facteurs (poids du Luxe et de l'Automobile dans l'indice, crise politique, difficultés financières). L'Europe affiche une meilleure performance mais bien éloignée des autres zones géographiques.

Les faits marquants de la période :

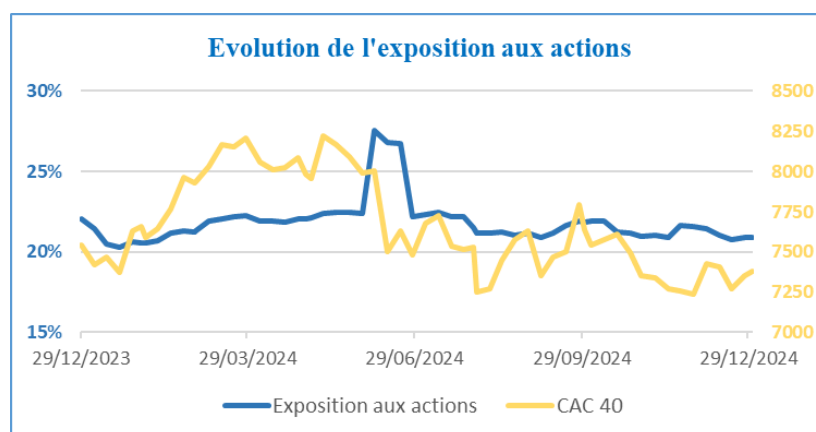
- La résilience de la croissance américaine
- L'inflation régresse
- Les banques centrales entament un cycle de baisse des taux d'intérêt
- Des marchés d'actions très sélectifs voire monomaniaques (Etats-Unis et Intelligence Artificielle)

Politique de gestion :

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Le FCP Auxense FlexPatrimoine est un Fonds flexible dont l'exposition aux actions (maximum 50%) et aux obligations (maximum 100%) est fonction des opportunités. Sa performance peut être comparée sur 5 ans à l'indice €ster + 0,085% remplaçant de l'Eonia depuis le 01/01/2022 pour représenter l'évolution du marché monétaire.

Le fonds a débuté l'exercice avec une exposition aux actions voisine de 22% (le maximum statutaire est de 50%) dans l'attente d'une opportunité pour se renforcer. En juin, à l'approche de la première décision de baisse des taux de la BCE, nous avons renforcé l'exposition de 5% en achetant un fonds spécialisé sur les petites valeurs. Malheureusement, la dissolution surprise de l'assemblée nationale nous a conduit à revendre ce fonds dans l'attente d'une meilleure visibilité. Nous avons ensuite maintenu le statu quo jusqu'à la fin de l'année alors que le marché évoluait dans une bande étroite. Auxense FlexPatrimoine termine l'année avec une exposition aux actions proche de 21%.



La part du portefeuille allouée au monétaire est passée de 34% à 40% en début d'année sous l'effet d'une prise de profit sur un fonds obligataire sur lequel nous avons ensuite renforcé notre position en juin. En fin d'année, le monétaire représente 30% du portefeuille.

Au 31/12/2024, le fonds Auxense FlexPatrimoine compte 8 OPCVM (hors fonds de trésorerie pure).

Liste des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice :

Sens	Titre	Quantité	Montant
Vente	CM-AM MONE ISR (RC)	79	137 091,87
Achat	Tailor Crédit Rendement Cible C	860	125 910,40
Achat	HMG DÉCOUVERTES PME C	420	63 892,80
Achat	CM-AM MONE ISR (RC)	35	60 922,00
Vente	CM-AM CASH ISR RC	1,1	59 281,78
Achat	CM-AM CASH ISR RC	1,1	58 418,72
Vente	HMG DÉCOUVERTES PME C	420	57 840,00
Vente	Tailor Crédit Rendement Cible C	400	57 609,00
Vente	KIRAO Multicaps IC	250	50 135,00
Achat	Norden SRI	180	49 228,80

Evolution du Fonds et performance :

En fin de période, l'encours du fonds progresse (+7,24%) profitant à la fois d'un effet performance positif et d'une collecte nette également positive. En effet, le fonds compte désormais 10.077 parts contre 9.692 parts un an plus tôt.

La performance au cours de l'exercice s'établit à +3,13% contre une progression de +5,98% pour son indice (€ster +2,085%). Cette performance provient des investissements en actions mais surtout d'autres produits (un produit de taux, un produit mixte et un produit de performance absolue). La sous-performance vis-à-vis de l'indice tient aux frais, au focus exclusivement sur les actions européennes et à la volonté de maintenir un niveau de risque limité tout au long de l'exercice. En pratique le fonds parvient à faire jeu quasi égal avec le monétaire.

Depuis l'origine, Auxense FlexPatrimoine progresse de +29,32% tandis que son indice affiche un gain de +40,84%.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Le Fonds n'a pas été informé au cours de l'exercice de la tenue d'éventuelle assemblée relative à l'un des OPCVM sélectionnés. En pratique, seules les SICAV sont susceptibles d'être concernées par de telles dispositions et elles sont présentes en nombre limité au sein du portefeuille. En conséquence, le Fonds Auxense Actions Alpha n'a pas exercé de droits de vote au cours de l'exercice.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de l'achat de trackers cotés (ETF), les intermédiaires pour les opérations éventuelles sur les trackers sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et notamment la qualité de l'exécution et la qualité de la recherche. Aucune rétrocession n'est perçue sur ces opérations. Au cours de l'exercice sous revue, aucune transaction n'a porté sur des trackers.

En règle générale, le Contrôle des Risques de la Société de Gestion se prononce sur la désignation de nouvelles contreparties ou sur l'exclusion de certaines autres, toute décision devant être motivée.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Auxense Gestion n'a pas eu recours à des brokers pour le passage de ces ordres. Les seuls frais prélevés sur un ordre sont ceux facturés par le dépositaire de l'OPC selon les modalités mentionnées dans le prospectus.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas exclusivement des fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts. En outre, ces règles évoluent encore conduisant à des déclassements de certains supports.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2024, l'intégration des critères extra-financiers dans les processus de gestion a poursuivi son essor, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si la tendance actuelle devait se poursuivre, nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de notre fonds.

INFORMATION RELATIVE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SFDR PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Le risque de durabilité (Sustainability Risks) est le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui se concrétiserait pourrait avoir une incidence négative significative sur la valeur d'un investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans le processus de gestion du fonds. Le fonds n'intègre pas de critère de durabilité pour la gestion de ses investissements.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

En application de l'article 411-121 du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que la politique de rémunération d'Auxense Gestion est mise à la disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : <http://www.auxense.com/informations-reglementaires/>.

Ce document précise **les principes de la politique de rémunération** dont les points clés sont les suivants :

- la politique de rémunération repose sur l'évaluation des **compétences et des critères de performance** annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs
- la politique de rémunération intègre dans ses principes fondamentaux **l'alignement des intérêts** des investisseurs, des collaborateurs et d'Auxense Gestion
- la politique de rémunération **s'applique à l'ensemble du personnel identifié**.
- la politique de rémunération **englobe l'ensemble des composantes de la rémunération**. Elle distingue la rémunération fixe - déterminée à partir de normes de marché, du contenu du poste et de l'expérience - de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

- la politique de rémunération vise à promouvoir une gestion qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion

Données chiffrées de la politique de rémunération de l'exercice sous revue :

- l'effectif total de la société de gestion : 3
- leur rémunération totale : 96,0K€
- la ventilation entre part fixe et part variable et entre chaque catégorie du personnel identifié : 93% rémunération fixe et 7% part variable non liée à la gestion.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (règlement UE 2015/2365, ci-après « SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opération de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR (opération de pension, prêt/emprunt de titres, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS)).

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

Sommaire

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 297 566,73	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	1 136 266,50	
Autres OPC et fonds d'investissements	161 300,23	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 297 566,73	
Créances et comptes d'ajustement actifs	716,15	
Comptes financiers	9 920,71	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	10 636,86	
Total Actif I + II	1 308 203,59	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Capitaux propres :		
Capital	1 263 592,14	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	39 683,52	
Capitaux propres I	1 303 275,66	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 927,93	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	4 927,93	
Total Passifs : I + III + IV	1 308 203,59	

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	334,90	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	334,90	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	334,90	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-19 405,72	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	3 174,11	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-16 231,61	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-15 896,71	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-91,96	
Revenus nets I = C + D	-15 988,67	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 018,98	
Frais de transactions externes et frais de cession	-165,00	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 853,98	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	16,25	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 870,23	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	53 628,22	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	53 628,22	

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	173,74	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	53 801,96	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	39 683,52	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	1 303 275,66	1 215 319,42	1 119 514,31	1 132 529,81	1 034 970,79
Capitalisable 1					
Actif net	1 303 275,66	1 215 319,42	1 119 514,31	1 132 529,81	1 034 970,79
Nombre de parts	10 077,1916	9 692,1916	9 236,7612	8 693,1916	8 373,1000
Valeur liquidative unitaire	129,32	125,39	121,20	130,27	123,60
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	-1,40	0,09	-2,80	2,79	1,01

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MODALITE SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le Fonds a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, d'une part, sur des méthodes d'évaluation et, d'autre part, sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Les Comptes relatifs aux portefeuilles-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan

Trackers Cotés : Les Trackers Cotés sont évalués à la dernière clôture connue du jour de valorisation.

OPCVM :

Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la valeur liquidative du jour de valorisation d'Auxense FlexPatrimoine et à défaut d'information de la dernière valeur liquidative connue.

Ces Valeurs liquidatives doivent être disponibles au plus tard en J+2 à 11h.

Méthodes de Comptabilisation

- Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,50%

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

- Description de la méthode de calcul des frais variables

Les frais de gestion variables correspondent à 10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice composite EONIA + 2%. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative.

Affectation des résultats

Les résultats sont capitalisés dans l'OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

FRAIS ET COMMISSIONS :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème
Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif Net	1,50% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	Pris en charge par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion nets de rétrocessions)	Actif Net	1,75% TTC
Commissions de mouvement - dépositaire (100%) ⁽²⁾ - société de gestion (0%)	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur OPC : - de 0 à 150€ TTC Opérations sur Tracker : - France, Belgique, Pays-Bas : 0,05% TTC (mini 10€ TTC) - Autres pays : 0,05% TTC (30€ TTC)
Commission de surperformance	Actif Net	10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice de référence

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

⁽¹⁾Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement.

⁽²⁾Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'une TVA à 20%.

Commission de surperformance :

Les Frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Si à la clôture de l'exercice précédent, la société de gestion a perçu une commission de surperformance, la période de calcul est l'exercice de l'OPCVM.

Sinon, la période de calcul démarre au dernier exercice ayant fait l'objet du versement d'une commission de surperformance ou à défaut à l'origine du fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'Actif Net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'indice synthétique de référence.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie à 10% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

La commission de surperformance éventuelle est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque exercice, à l'exception du premier exercice (le premier prélèvement interviendra donc au plus tôt à la clôture du second exercice).

Cependant, il n'y aura prélèvement effectif de frais de gestion variables qu'à condition que la valeur liquidative de fin d'exercice soit supérieure à celle du dernier exercice ayant fait l'objet d'un prélèvement de frais de gestion variable.

Dans l'hypothèse d'un rachat, la quote-part correspondante de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Frais indirects maximum facturés à l'OPCVM

Le fonds investira dans des OPCVM ou fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes nets de rétrocessions ne dépasseront pas 1,75% TTC en moyenne.

La ventilation des frais directs et indirects sera publiée dans les documents périodiques annuels réglementaires.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM dans lesquels Auxense FlexPatrimoine investit lui seront reversées.

Changements à intervenir :

Néant

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	
Capitaux propres début d'exercice	1 215 319,42	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	72 529,55	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 158,80	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-15 896,71	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 853,98	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	53 628,22	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 303 275,66	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Capitalisable 1		
Parts souscrites durant l'exercice	575,0000	72 529,55
Parts rachetés durant l'exercice	-190,0000	-24 158,80
Solde net des souscriptions/rachats	385,0000	48 370,75

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Capitalisable 1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011009166	Capitalisable 1	Capitalisable	EUR	1 303 275,66	10 077,1916	129,32

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'EUR						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Hors-bilan						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
Total	0,00					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9,92	0,00	0,00	0,00	9,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	9,92	0,00	0,00	0,00	9,92

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'EUR	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	9,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'EUR					
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swap					
Autres opérations					
Total					

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'EUR		Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan			
Dépôts			
Instruments financiers à terme non compensés			
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			
Créances représentatives de titres donnés en garantie			
Créances représentatives de titres financiers prêtés			
Titres financiers empruntés			
Titres reçus en garantie			
Titres financiers donnés en pension			
Créances			
Collatéral espèces			
Dépôt de garantie espèces versé			
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives de titres donnés en pension			
Instruments financiers à terme non compensés			
Dettes			
Collatéral espèces			

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000299356	Norden SRI Cap	Norden SRI	Actions	France	EUR	46 222,20
FR0007495049	HMG Rendement FCP C Cap	HMG Rendement FCP	Obligations	France	EUR	143 472,20
FR0010952432	Tailor Cred Rendement Cible C Cap	Tailor Cred Rendement Cible	Obligations	France	EUR	131 726,20
FR0011131796	Tailor HY Opportunités Cap	Tailor HY Opportunités	Obligations	France	EUR	113 580,50
FR0012020758	Kirao Multicaps IC Cap	Kirao Multicaps Alpha	Actions	France	EUR	49 212,50
FR0013287646	Tailor Credit Short Duration I Cap	Tailor Credit Short Duration	Obligations	France	EUR	200 902,35
FR0013368065	CM-AM Moneplus IC2 Cap	CM-AM Moneplus	Monétaire	France	EUR	222 786,41
FR0013412822	CM-AM MONE ISR RC Cap	CM-AM MONE ISR	Monétaire	France	EUR	161 300,23
IE0032904330	J O Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist	Perpetual Inv Serv Eu ICAV J O Hambro CapMgtEurSelV Fd	Actions	Irlande	EUR	33 888,69
LU1331973468	Eleva Ucits Fd Absolute Return Europe R (EUR) Cap	Eleva Ucits Fd Absolute Return Europe	Gestion alternative	Luxembourg	EUR	194 475,45
Total						1 297 566,73

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	716,15
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	716,15
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-4 927,93
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-4 927,93
Total des créances et dettes	-4 211,78

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Capitalisable 1	31/12/2024
Frais fixes	19 405,72
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	3 174,11

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	
Revenus nets	-15 988,67	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-15 988,67	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-15 988,67	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-15 988,67	
Total	-15 988,67	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 870,23	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 870,23	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 870,23	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 870,23	
Total	1 870,23	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 297 566,73	99,56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 136 266,50	87,18
CM-AM Moneplus IC2 Cap	EUR	1,95	222 786,41	17,09
Eleva Ucits Fd Absolute Return Europe R (EUR) Cap	EUR	1 235	194 475,45	14,92
HMG Rendement FCP C Cap	EUR	47	143 472,20	11,01
J O Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist	EUR	9 616,542	33 888,69	2,60
Kirao Multicaps IC Cap	EUR	250	49 212,50	3,78
Norden SRI Cap	EUR	180	46 222,20	3,55
Tailor Credit Short Duration I Cap	EUR	1 815	200 902,35	15,41
Tailor Cred Rendement Cible C Cap	EUR	860	131 726,20	10,11
Tailor HY Opportunités Cap	EUR	1 070	113 580,50	8,71
Autres OPC et fonds d'investissements			161 300,23	12,38
CM-AM MONE ISR RC Cap	EUR	91	161 300,23	12,38
Total			1 297 566,73	99,56

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 297 566,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	10 636,86
Autres passifs (-)	-4 927,93
Total = actif net	1 303 275,66

Annexes des comptes annuels

Compte Annuel N-1

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RAPPORT ANNUEL 29/12/2023
--

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

ACTEURS

- **Société de Gestion :**

AUXENSE GESTION - 26 rue Marbeuf - 75008 PARIS

La société de gestion a été agréée par l' Autorité des marchés financiers, ci-après « l' AMF » le 23 avril 2007 sous le numéro GP-07000010.

- **Dépositaire et Conservateur :**

Crédit Industriel et Commercial (CIC) - Siège Social : 75008 PARIS 6, Avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex

- **Commissaire aux comptes :**

Deloitte, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense cedex, représenté par Monsieur Sylvain Giraud

- **Commercialisateurs :**

AUXENSE GESTION SAS
26 rue Marbeuf
75008 PARIS

- **Déléataire de la gestion administrative et comptable :**

Gestionnaire Administratif et Comptable

European Fund Administration S.A. - France – 10, avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris.

OBJECTIF DE GESTION

Auxense FlexPatrimoine est un fonds qui recherche la progression du capital, en participant à l'évolution des marchés actions et de taux. Il met en oeuvre une approche opportuniste et flexible pour permettre à l'investisseur de profiter des opportunités de marché.

Il vise à offrir à l'investisseur un rendement net de frais de gestion supérieur à l'indice (€STR + 0,085%) + 2% à moyen terme (5 ans).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice €STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone Euro. Il est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est exprimé en Euros.

Cet indice est disponible à l'adresse <http://webstat.banquefrance.fr/fr/#/searchResult/%E2%82%ACstr/false>.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

En effet, la gestion du fonds est active et discrétionnaire. L'allocation d'actifs pourra donc différer sensiblement de celle de cet indicateur.

La référence à cet indice permet à l'investisseur de juger, *a posteriori* et à l'issue d'une période de placement de cinq années, de la performance du fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur la flexibilité et la liberté d'action du FCP. Celui-ci peut ainsi investir sur les marchés d'actions de 0 à 50% de son actif, sur les marchés d'obligations de 0 à 100% de son actif et en produits monétaires de 0 à 100% de son actif en fonction des opportunités identifiées.

La répartition des actifs du FCP entre ces différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonction de ses anticipations quant aux perspectives de performance et aux risques encourus.

Le fonds n'utilisera pas de produits dérivés en direct. Il pourra cependant être amené à investir dans des OPCVM ayant un recours marginal à des produits dérivés.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, la gestion du FCP repose sur deux axes principaux de création de valeur : la répartition des actifs (1) et la sélection de fonds (2).

Le gérant combine ces deux approches pour déterminer les fonds dans lesquels il va investir.

(1). La répartition des actifs

La répartition des actifs du FCP est analysée par typologies d'OPCVM (actions, obligations, monétaire...). Les obligations convertibles, indexées sur l'inflation, de dette émergente ou à haut rendement constituent des actifs éligibles sachant que les obligations à haut rendement sont par nature spéculatives et comportent un risque de perte élevé. La répartition des actifs est revue formellement au minimum une fois par mois.

Au-delà des classes d'actifs, toutes les zones géographiques (Euroland, Europe hors Euroland, USA, Japon, Asie, Pays émergents) peuvent être représentées de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, petites et moyennes capitalisations).

(2). La sélection de fonds

La sélection des fonds constitutifs du portefeuille du FCP répond à un processus d'analyse spécifique mis en place par AUXENSE GESTION et qui permet au gérant de sélectionner les fonds sous-jacents uniquement contenus dans une liste de référence. Un référentiel de fonds validé par le comité de gestion d'AUXENSE GESTION est ainsi établi (« Buying List »), qui guide les choix d'investissement des gérants.

La « Buying List » est établie par le Comité de gestion sur proposition des gérants et analystes d'AUXENSE GESTION, et de la liste des sociétés de gestion avec lesquelles AUXENSE GESTION souhaite travailler. Elle évolue en permanence à partir d'un modèle multi-critères basé à la fois sur les caractéristiques des sociétés de gestion, des gérants identifiés et des fonds analysés.

Pour chaque fonds sélectionnable, les gérants et analystes réalisent une fiche reprenant des informations standardisées à la fois quantitatives et qualitatives. L'objectif de l'analyse est d'investir dans des fonds dont le processus de gestion est compréhensible et dont la capacité à générer de la surperformance présente une forte probabilité.

Préalablement à l'intégration de ces fonds dans la « Buying List », chaque société de gestion sélectionnable fait l'objet d'une analyse détaillée sur les éléments permettant de la caractériser. En particulier, le gérant ou analyste en charge du suivi de la société de gestion vérifie qu'elle a la volonté et la capacité de fournir durablement l'information qui permettra d'analyser ses fonds dans le respect de notre procédure. Par ailleurs, le contrôle interne vérifie que la société de gestion sélectionnable respecte les contraintes en établissant une convention avec AUXENSE GESTION.

La recherche de nouvelles sociétés et de nouveaux fonds repose sur les bases de données spécialisées ainsi que sur les rencontres entre AUXENSE GESTION et les diverses sociétés de gestion proposant des OPCVM autorisés en France.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

A tout moment le fonds devra respecter plusieurs contraintes :

- le FCP sera exposé de 0% à 50% maximum de son actif en fonds actions,
- le FCP sera exposé de 0% à 100% maximum de son actif en fonds obligataires
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds monétaires,
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds pouvant investir sur différentes classes d'actifs,
- les investissements dans des fonds actions exposés principalement aux marchés émergents ne représenteront pas plus de 10% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur de la dette émergente ne représenteront pas plus de 25% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur la dette à haut rendement par nature spéculative ne représenteront pas plus de 40% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif,
- l'exposition aux actions découlant des investissements en actions et en obligations convertibles ne devra pas dépasser 50% de l'actif,
- les Exchange Traded Funds (ETF) ou Trackers pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds,

Compte tenu de ses investissements en produits de taux d'intérêt, le fonds Auxense FlexPatrimoine aura une sensibilité au mouvement des taux d'intérêt comprise entre -7 et 7.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le FCP pourra être investi dans la limite de 100% dans des OPCVM de droit français ou étranger conforme aux normes européennes. Cette limite pourra être portée à 110% en cas de recours à des emprunts d'espèces. Il est à noter que la nationalité des OPCVM ne présume en rien de leur univers d'investissement, qui peut être différent.

PROFIL DE RISQUE

L'indicateur de référence est de 4 en raison de la possibilité pour le fonds d'investir jusqu'à 50% de son actif en OPCVM actions. Ce classement n'est ni garanti, ni stable dans le temps.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. L'évolution de ces instruments (y compris les fonds d'obligations convertibles) est liée aux fluctuations de plusieurs marchés (actions et taux). Ces instruments peuvent connaître des fortes variations liées aux aléas de ces marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

⇒ Risques principaux

Risque de perte en capital: L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marché actions : Il s'agit du risque de baisse du cours des actions, lié à l'investissement dans des fonds actions ou des trackers, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP est soumis à un risque actions important du fait que celui-ci peut être exposé à hauteur de 50% en fonds eux-mêmes investis en actions ou exposés au risque action, comme évoqué précédemment.

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution de ces titres peut en conséquence être plus volatile. Toutefois, le FCP Auxense FlexPatrimoine n'investira pas plus de 10% de son actif dans des fonds investissant majoritairement dans des actions de pays émergents.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : le fonds pourra avoir une exposition maximale de 35% aux pays émergents au travers de son exposition aux actions des pays émergents (maximum 10%) et aux obligations des pays émergents (maximum 25%).

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La baisse d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux, découlant des variations des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse.

En raison de sa stratégie d'investissement dans des OPCVM, le FCP pourra être investi jusqu'à 100% en produits de taux d'intérêt et sera alors soumis à un risque de taux, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, le FCP peut être investi dans des fonds qui détiennent, à titre accessoire, des titres de créance.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En particulier, l'investissement en titres à haut rendement de nature spéculative dont la notation est basse ou inexistante ou en obligations des pays émergents peut accroître le risque de crédit et donc entraîner un risque plus élevé de baisse de la valeur liquidative.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque de crédit pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres à haut rendement :

L'utilisation de titres à haut rendement pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important de par la nature spéculative de ces actifs.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré. Cette valeur peut baisser.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque lié à la détention d'obligations convertibles pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

En 2023, l'activité économique a été marquée par la poursuite du retour à la normale après les problématiques d'approvisionnement post Covid et guerre en Ukraine. La question centrale concernait l'inflation. Allait-elle ralentir après son pic de 2022 ?

Au final, elle demeure encore à un niveau supérieur à la cible des banques centrales mais elle a effectivement reflué. Selon les premières estimations de l'Insee, elle atteindrait 3,7% en France en décembre contre 5,9% en décembre 2022 et une cible à 2% pour la BCE.

L'Europe subit un ralentissement économique plus ou moins marqué selon les pays (l'Allemagne flirte avec la récession). Quant aux Etats-Unis, ils affichent une résilience insolente. La récession crainte n'a pas eu lieu. Le marché de l'emploi demeure très dynamique.

Globalement, on a assisté à un phénomène de déstockage qui a pénalisé la production industrielle mais cela permet d'être optimiste pour 2024.

La Chine a encore déçu. Le secteur immobilier est toujours en proie aux difficultés et la consommation est bien moins dynamique qu'escompté. En outre, la prise de conscience post Covid de la dépendance des pays développés envers la Chine notamment a conduit à un phénomène de relocalisation de certaines activités jugées essentielles avec un impact sur la demande industrielle en Chine. Les espoirs d'une reprise s'amenuisent car les marges de manœuvre financière du gouvernement sont ténues.

Marchés de taux d'intérêt

Pour contrer l'inflation, les banques centrales ont encore relevé leurs taux d'intérêt en 2023. La BCE a ainsi procédé à 6 hausses de taux entre février et septembre 2023 faisant passer le taux au jour le jour de 2,50% à 4,00%. Cela a entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme (moins violente qu'en 2022) avec une apogée à 3,5% pour l'emprunt français à 10 ans au début du mois d'octobre. Le rendement a ensuite reflué dans la perspective d'une inflation maîtrisée et d'espoirs d'une baisse des taux directeurs en 2024. L'emprunt français à 10 ans termine ainsi l'année à 2,6%, sous son point de départ de janvier.

Marchés boursiers

Au niveau des marchés boursiers, après un bon départ, la crise bancaire aux Etats-Unis a causé un violent retournement qui a paradoxalement plus pénalisé l'Europe. En l'absence de contagion, le marché s'est redressé. Il a inscrit un point haut en avril avant que les hausses à répétition des taux directeurs n'entraînent un nouveau repli jusqu'à la fin octobre. A ce moment, de meilleures statistiques sur le front de l'inflation et un discours plus accommodant des banques centrales a permis au marché de repartir de l'avant pour finir l'année en nette progression.

Une nouvelle fois, la hausse est très concentrée sur quelques valeurs. L'intelligence artificielle est devenue la thématique à la mode et a permis à Nvidia (semi-conducteurs) de rejoindre le club fermé des « Magnificent Seven » (« Les Magnifiques ») que sont Apple, Microsoft, Amazon, Alphabet (le parent de Google), Meta (Facebook, Instagram, Whatsapp), Tesla et donc Nvidia. Les valeurs du Luxe ont été moins en vue en raison de la faible dynamique économique en Chine. Deux autres segments ont particulièrement souffert en relatif : les petites capitalisations boursières et les valeurs de la transition énergétique et environnementale. Ces sociétés pâtissent des taux d'intérêt élevés et après plusieurs années de sous-performance, elles affichent désormais des ratios de valorisation attrayants.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Baromètre des marchés

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Marché monétaire Zone Euro	3,97%	1,98%	-0,51%	-0,50%	-0,45%	-0,36%	-0,35%	-0,33%	-0,13%	0,14%	0,45%
OAT 10 ans	+2,60%	+3,11%	+0,19%	-0,42%	0,12%	0,71%	0,79%	0,68%	1,00%	0,84%	2,43%
CAC 40	7543,18	6473,76	7153,03	5551,41	5.978,06	4.730,69	5312,56	4.862,31	4.637,06	4.272,75	4.295,95

Après le krach obligataire de 2022, l'année a été plus calme en 2023 pour les obligations, du moins en Europe (le taux américain a davantage progressé en cours d'année compte tenu d'une économie plus dynamique).

En revanche, le marché monétaire a poursuivi sa hausse. Le rendement est désormais voisin de 4% en zone Euro. La courbe des taux est donc inversée (les échéances à court terme rapportent plus que celles à long terme). Historiquement cela est annonciateur d'une récession. Dans le cas présent, le plus probable serait une baisse des taux monétaire dans le courant de 2024 qui se prolongerait sur 2025 et une stabilité des taux obligataires compte tenu d'une inflation durablement plus élevée.

Performances des actions (indices MSCI en Euro, calculés dividendes réinvestis)

	France	EMU	Europe	USA	Japon	Monde	Pays émergents	Petites valeurs EMU
31/12/22-31/12/2023	+17,3%	+18,8%	15,8%	+22,2%	+16,2%	+19,6%	+6,1%	+14,0%

Au-delà de la nouvelle sous-performance des petites valeurs (en France leur performance est seulement de +9%), on notera aussi la sous-performance des pays émergents pénalisés par la Chine (l'Inde se porte au contraire très bien).

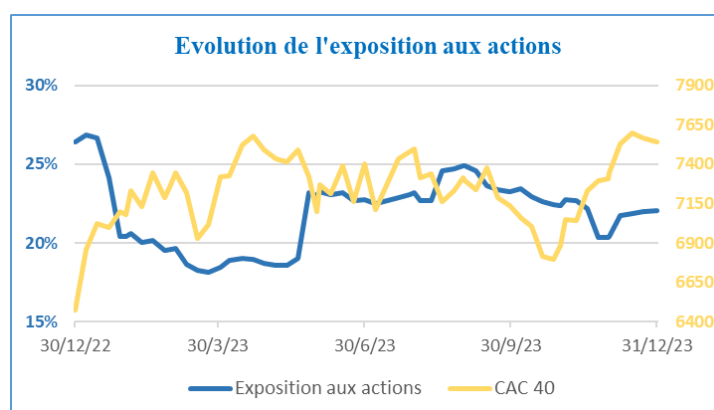
Les faits marquants de la période :

- Une crise bancaire américaine qui ne se propage pas
- L'inflation demeure forte mais régresse
- Les banques centrales arrivent au terme du processus de hausse des taux
- Les prix de l'énergie et des matières premières refluent
- Une hausse des marchés d'actions concentrée sur quelques valeurs et secteurs avec l'émergence de l'Intelligence Artificielle

Politique de gestion :

Le FCP Auxense FlexPatrimoine est un Fonds flexible dont l'exposition aux actions (maximum 50%) et aux obligations (maximum 100%) est fonction des opportunités. Sa performance peut être comparée sur 5 ans à l'indice €ster + 0,085% remplaçant de l'Eonia depuis le 01/01/2022 pour représenter l'évolution du marché monétaire.

Le fonds a débuté l'exercice avec une exposition aux actions voisine de 26% (le maximum statutaire est de 50%) en raison du manque de visibilité quant à la résilience des actions dans un environnement de hausse des taux d'intérêt. Compte tenu d'une vive hausse des actions sur la première quinzaine de l'année, nous avons procédé à des prises de profits (exposition sous les 20%). Cela a ensuite été accentué par le repli des marchés du fait de la crise bancaire. Il a fallu attendre la fin du mois de mai pour que nous renforçons l'exposition en mettant à profit un repli des marchés. L'exposition est ensuite demeurée relativement stable. Elle a baissé à la fin du mois de novembre en raison d'une souscription reçue par Auxense FlexPatrimoine et qui n'a pas été investie en actions. La remontée de l'exposition en fin de période s'explique par le rebond des actions. Auxense FlexPatrimoine termine l'année avec une exposition aux actions proche de 22%.



AUXENSE FLEX PATRIMOINE

La part du portefeuille allouée au monétaire est restée stable sur l'année mais a eu tendance à baisser en cours d'année au profit de l'obligataire. Ce n'est qu'au mois de décembre que nous avons commencé à prendre des profits sur l'obligataire et à retrouver un poids du monétaire similaire au début d'année (34% au 31/12/2023).

Au 31/12/2023, le fonds Auxense FlexPatrimoine compte 6 OPCVM (hors fonds de trésorerie pure).

Liste des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice :

Sens	Titre	Quantité	Montant
Achat	CM-AM MONE ISR (RC)	61	103 555,18
Achat	CM-AM MONE ISR (RC)	49	80 907,63
Achat	CM-AM MONE ISR (RC)	34	57 826,90
Vente	HMG Rendement D	20	57 597,60
Vente	Tailor Crédit Rendement Cible C	400	56 445,00
Vente	CM-AM MONE ISR (RC)	33	55 451,07
Achat	Tailor Crédit Rendement Cible C	400	54 711,00
Achat	Tailor Crédit Rendement Cible C	400	54 491,00
Vente	CM-AM MONE ISR (RC)	32	53 896,04
Achat	KIRAO Multicaps IC	250	48 737,50

Evolution du Fonds et performance :

En fin de période, l'encours du fonds progresse (+8,56%) profitant à la fois d'un effet performance positif et d'une collecte nette également positive. En effet, le fonds compte désormais 9.692 parts contre 9.236 parts un an plus tôt.

La performance au cours de l'exercice s'établit à +3,4% contre une progression de +5,48% pour son indice (€ster +2,085%). Cette performance provient des investissements en actions mais aussi des produits de taux. La meilleure performance de l'année est d'ailleurs à mettre au crédit d'un fonds obligataire à haut rendement.

Depuis l'origine, Auxense FlexPatrimoine progresse de +25,39% tandis que son indice affiche un gain de +32,89%.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Le Fonds n'a pas été informé au cours de l'exercice de la tenue d'éventuelle assemblée relative à l'un des OPCVM sélectionnés. En pratique, seules les SICAV sont susceptibles d'être concernées par de telles dispositions et elles sont présentes en nombre limité au sein du portefeuille. En conséquence, le Fonds Auxense Actions Alpha n'a pas exercé de droits de vote au cours de l'exercice.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de l'achat de trackers cotés (ETF), les intermédiaires pour les opérations éventuelles sur les trackers sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et notamment la qualité de l'exécution et la qualité de la recherche. Aucune rétrocession n'est perçue sur ces opérations. Au cours de l'exercice sous revue, aucune transaction n'a porté sur des trackers.

En règle générale, le Contrôle des Risques de la Société de Gestion se prononce sur la désignation de nouvelles contreparties ou sur l'exclusion de certaines autres, toute décision devant être motivée.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Auxense Gestion n'a pas eu recours à des brokers pour le passage de ces ordres. Les seuls frais prélevés sur un ordre sont ceux facturés par le dépositaire de l'OPC selon les modalités mentionnées dans le prospectus.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas exclusivement des fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts. En outre, ces règles évoluent encore conduisant à des déclassements de certains supports.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2023, l'intégration des critères extra-financiers dans les processus de gestion a poursuivi son essor, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si la tendance actuelle devait se poursuivre, nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de notre fonds.

INFORMATION RELATIVE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE 2020/852/UE

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SFDR PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Le risque de durabilité (Sustainability Risks) est le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui se concrétiserait pourrait avoir une incidence négative significative sur la valeur d'un investissement. Ce risque n'est pas pris en compte dans le processus de gestion du fonds. Le fonds n'intègre pas de critère de durabilité pour la gestion de ses investissements.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

En application de l'article 411-121 du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que la politique de rémunération d'Auxense Gestion est mise à la disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : <http://www.auxense.com/informations-reglementaires/>.

Ce document précise **les principes de la politique de rémunération** dont les points clés sont les suivants :

- la politique de rémunération repose sur l'évaluation des **compétences et des critères de performance** annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs
- la politique de rémunération intègre dans ses principes fondamentaux **l'alignement des intérêts** des investisseurs, des collaborateurs et d'Auxense Gestion
- la politique de rémunération **s'applique à l'ensemble du personnel identifié**.
- la politique de rémunération **englobe l'ensemble des composantes de la rémunération**. Elle distingue la rémunération fixe - déterminée à partir de normes de marché, du contenu du poste et de l'expérience - de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective
- la politique de rémunération vise à promouvoir une gestion qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion

Données chiffrées de la politique de rémunération de l'exercice sous revue :

- l'effectif total de la société de gestion : 3
- leur rémunération totale : 84,7K€
- la ventilation entre part fixe et part variable et entre chaque catégorie du personnel identifié : 100% rémunération fixe et 0% part variable non liée à la gestion.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (règlement UE 2015/2365, ci-après « SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opération de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR (opération de pension, prêt/emprunt de titres, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 212 663,02	1 055 217,34
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 212 663,02	1 055 217,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 212 663,02	1 055 217,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Créances	684,88	694,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	684,88	694,44
Comptes financiers	6 220,21	67 756,54
Liquidités	6 220,21	67 756,54
Total de l'actif	1 219 568,11	1 123 668,32

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	1 214 415,43	1 145 481,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	15 255,26	-12 674,43
Résultat de l'exercice (a, b)	-14 351,27	-13 293,16
Total des capitaux propres	1 215 319,42	1 119 514,31
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	4 248,69	4 154,01
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 248,69	4 154,01
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 219 568,11	1 123 668,32

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	573,74	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	573,74	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	246,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	246,18
Résultat sur opérations financières (I - II)	573,74	-246,18
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	13 952,98	12 714,52
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-13 379,24	-12 960,70
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-972,03	-332,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-14 351,27	-13 293,16

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MODALITE SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le Fonds a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, d'une part, sur des méthodes d'évaluation et, d'autre part, sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Les Comptes relatifs aux portefeuilles-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan

Trackers Cotés : Les Trackers Cotés sont évalués à la dernière clôture connue du jour de valorisation.

OPCVM :

Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la valeur liquidative du jour de valorisation d'Auxense FlexPatrimoine et à défaut d'information de la dernière valeur liquidative connue.

Ces Valeurs liquidatives doivent être disponibles au plus tard en J+2 à 11h.

Méthodes de Comptabilisation

- Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,50%

- Description de la méthode de calcul des frais variables

Les frais de gestion variables correspondent à 10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice composite EONIA + 2%. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative.

Affectation des résultats

Les résultats sont capitalisés dans l'OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

FRAIS ET COMMISSIONS :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème
Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif Net	1,50% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	Pris en charge par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion nets de rétrocessions)	Actif Net	1,75% TTC
Commissions de mouvement - dépositaire (100%) ⁽²⁾ - société de gestion (0%)	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur OPC : - de 0 à 150€ TTC Opérations sur Tracker : - France, Belgique, Pays-Bas : 0,05% TTC (mini 10€ TTC) - Autres pays : 0,05% TTC (30€ TTC)
Commission de surperformance	Actif Net	10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice de référence

⁽¹⁾Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement.

⁽²⁾Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'une TVA à 20%.

Commission de surperformance :

Les Frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Si à la clôture de l'exercice précédent, la société de gestion a perçu une commission de surperformance, la période de calcul est l'exercice de l'OPCVM.

Sinon, la période de calcul démarre au dernier exercice ayant fait l'objet du versement d'une commission de surperformance ou à défaut à l'origine du fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'Actif Net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'indice synthétique de référence.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie à 10% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

La commission de surperformance éventuelle est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque exercice, à l'exception du premier exercice (le premier prélèvement interviendra donc au plus tôt à la clôture du second exercice).

Cependant, il n'y aura prélèvement effectif de frais de gestion variables qu'à condition que la valeur liquidative de fin d'exercice soit supérieure à celle du dernier exercice ayant fait l'objet d'un prélèvement de frais de gestion variable.

Dans l'hypothèse d'un rachat, la quote-part correspondante de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Frais indirects maximum facturés à l'OPCVM

Le fonds investira dans des OPCVM ou fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes nets de rétrocessions ne dépasseront pas 1,75% TTC en moyenne.

La ventilation des frais directs et indirects sera publiée dans les documents périodiques annuels réglementaires.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM dans lesquels Auxense FlexPatrimoine investit lui seront reversées.

Changements à intervenir :

Néant

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	1 119 514,31	1 132 529,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	125 240,32	73 465,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-69 700,31	-7 441,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 602,31	2 433,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-14 462,73
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-180,00	-105,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	39 222,03	-53 945,14
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	66 046,35	26 824,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	26 824,32	80 769,46
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-13 379,24	-12 960,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 215 319,42	1 119 514,31

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
Obligations et valeurs assimilées			
Total Obligations et valeurs assimilées		0,00	0,00
Titres de créances			
Total Titres de créances		0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Total Opérations de cession sur instruments financiers		0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
Opérations de couverture			
Total Opérations de couverture		0,00	0,00
Autres opérations			
Total Autres opérations		0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							6 220,21	0,51
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 220,21	0,51								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances	Retro cion gestion	684,88
		684,88
Total des dettes	Charges externes prov	4 248,69
		4 248,69
Total dettes et créances		-3 563,81

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Titres souscrits durant l'exercice	1 019	125 240,32
Titres rachetés durant l'exercice	-563,5696	-69 700,31
Solde net des Souscriptions / Rachats	455,4304	55 540,01

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3. Frais de gestion

	29/12/2023
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion	16 735,91
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 782,93

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-14 351,27	-13 293,16
Total	-14 351,27	-13 293,16

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 351,27	-13 293,16
Total	-14 351,27	-13 293,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 255,26	-12 674,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	15 255,26	-12 674,43

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 255,26	-12 674,43
Total	15 255,26	-12 674,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART C	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	1 215 319,42	1 119 514,31	1 132 529,81	1 034 970,79	1 310 592,53
Nombre de titres	9 692,19	9 236,7612	8 693,1916	8 373,1000	10 452,0000
Valeur liquidative unitaire	125,39	121,20	130,27	123,60	125,39
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,48	-1,43	-1,08	-0,93	-1,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,57	-1,37	3,87	1,94	1,49
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MG Rendement FCP C Cap	EUR	47	131 263,95	10,80
D Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist	EUR	9 616,542	34 609,93	2,85
ilior Cred Rendement Cible C Cap	EUR	400	58 076,00	4,78
ilior HY Opportunités Cap	EUR	1 070	106 839,50	8,79
ao Multicaps IC Cap	EUR	500	95 010,00	7,82
eva Ucits Fd Absolute Return Europe R (EUR) Cap	EUR	1 235	179 235,55	14,75
ilior Credit Short Duration I Cap	EUR	1 815	195 983,70	16,11
M-AM Moneplus IC2 Cap	EUR	1,65	181 387,04	14,93
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			982 405,67	80,83
M-AM MONE ISR RC Cap	EUR	135	230 257,35	18,95
TOTAL Autres fonds destinés à des non professionnels et équivalents d autres Etats membres UE hors organismes de titrisation			230 257,35	18,95
L Titres d OPC			1 212 663,02	99,78
tro cion gestion	EUR	684,88	684,88	0,06
TOTAL Rétrocession frais			684,88	0,06
TOTAL Rétrocession frais			684,88	0,06
L Rétrocession			684,88	0,06
inque CM-CIC Bq EUR	EUR	6 220,21	6 220,21	0,51
TOTAL Avoirs			6 220,21	0,51
TOTAL Disponibilités			6 220,21	0,51
on de gestion	EUR	-4 248,69	-4 248,69	-0,35
TOTAL Frais			-4 248,69	-0,35
TOTAL Frais			-4 248,69	-0,35
TOTAL Frais			-4 248,69	-0,35
L TRESORERIE			1 971,52	0,16
L ACTIF NET			1 215 319,42	100,00